

# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

## Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex Tél.: 01.49.58.35.81 - Fax: 01.49.58.35.33 - Mél: <a href="mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr">sntrsins@vjf.cnrs.fr</a>/
Site Web: <a href="mailto:http://sntrs.fr">http://sntrs.fr</a>/

Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil d'Administration Inserm du 6 juin 2019

Elus SNTRS CGT : Hubert DABIRE et Claudia GALLINA-MULLER (absente, a donné son pouvoir)

Le CA est présidé par Monsieur Gilles BLOCH ; Président Directeur Général.

Sept points de l'ordre du jour devaient être approuvés :

- Le PV du CA du 7 mars 2019 : approuvé à l'unanimité
- Les comptes consolidés de l'Inserm. L'Inserm est en fait un groupe composé de 4 éléments en plus de l'Inserm. Il s'agit de la SA « Inserm Transfert », du GIP « CRNH Rhône-Alpes » (Centre de Recherches en Nutrition Humaine Rhône-Alpes), du GIE « CERMEP imagerie du vivant » (Centre d'Étude et de Recherche Multimodal Et Pluridisciplinaire en imagerie du vivant) et du GIE "CERBM" (Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine). L'Inserm est légalement tenu de présenter des comptes pour l'ensemble du groupe. Les autres participations de l'Inserm dans des structures telles que les SATT, RENATER, etc. étant minimes, elles ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés. Les comptes consolidés de l'Inserm, certifiés sans réserve par la Commissaire aux comptes, ont été approuvés à l'unanimité.
- Régime de prise en charge des déplacements à l'Inserm pour la période 2019-2021 Mise à jour de la décision : approuvé à l'unanimité
- Les 4 autres points à approuver concernent la **recapitalisation de 4 SATT** (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) : la **SATT Sud-Est** (ex PACA Corse), **la SATT Idf Innov** (région ile de France), la **SATT Conectus** (Alsace) et la **SATT Aquitaine** Science Transfert.

Le SNTRS et les autres représentants du personnel ont voté contre (6 votes contre).

### **Explication de vote contre du SNTRS:**

« Au Conseil d'administration du 07/12/2017, les représentants du personnel avaient voté contre la recapitalisation de la SATT Grand Est, devenue SAYENS, car ils considèrent que le système des SATT est un « gouffre financier qui ... privent les organismes nationaux d'initiatives stratégiques » et que, « à l'Inserm, il existe une structure similaire, « Inserm Transfert », filiale 100% privée de l'Inserm sous délégation de service public, spécialisée dans le transfert de technologies et de connaissances ». Un autre membre du Conseil soulignait la nécessité de comprendre pourquoi la SATT Grand Est doit être renflouée et demandait « quelles sont les garanties pour éviter que cette situation se reproduise. » (Cf. intervention de M. Stasse dans le PV du CA Inserm du 07/12/2017, adopté au CA du 08/03/2018). Aujourd'hui, on propose à nouveau la recapitalisation, non pas d'une, mais de 4 SATT, sur les 6 SATT dont l'Inserm est actionnaire, pour un montant total de 2 318 000 € (plus de 2 M€!). Quand bien même cet argent ne provient pas du budget de l'Inserm, il n'en demeure pas moins qu'il sort de l'ANR qui aurait pu financer un projet de recherche avec. Notre position sur les SATT n'ayant pas changée, en tout cas pour le SNTRS, nous votons donc contre la recapitalisation des 4 SATT. ».

Le SGEN évoque le rapport de la Cour des Comptes « Les outils du programme d'investissements d'avenir (PIA) consacrés à la valorisation de la recherche publique » (mars 2018) pour son vote contre.

Le PDG précise que les SATT ont été créées dans un contexte particulier avec l'objectif d'une autosuffisance au bout de quelques années (10 ans) et que l'Inserm tire des bénéfices financiers des SATT. Enfin, l'État ne suit pas toujours les recommandations de la Cour des Comptes. Un autre administrateur (Ministère) précise que l'État doit soutenir la maturation des inventions, que le modèle des SATT est un bon modèle puisque certains SATT fonctionnent très bien et d'autres non. Il précise que la SATT Grand Centre a été liquidée (sur recommandation de la Cour des Comptes). Enfin, il précise que les fonds de recapitalisation ne proviennent pas de l'ANR mais que ce sont des fonds du PIA gérés par l'ANR, donc pas prévus pour financer des projets. Un autre administrateur (Ministère) précise que le modèle des SATT existe ailleurs et qu'il fonctionne bien ; et demande de donner le temps au temps en ce qui concerne la maturation.

A la question de savoir la différence entre les SATT et Inserm Transfert posée par la CFTC, le PDG répond que les SATT sont territoriales.

#### Informations du PDG :

Plan interne

Le PDG informe du lancement des discussions sur le **Plan stratégique 2020** avec la formation des **9 groupes de travail** et rappelle le calendrier (réunion des DU en septembre, réunion des jeunes chercheurs, etc.) jusqu'à l'élaboration d'une version du document qui sera présenté au CA en décembre 2019.

Le concours CR Classe Normale 2019 s'est déroulé de façon satisfaisante malgré la diminution du nombre de candidature (-22%), ce qui amène le PDG à s'interroger sur l'attractivité du métier de chercheur. L'âge de recrutement demeure élevé mais la parité femme homme est respectée.

Une nouvelle **chargée de mission « Parité et égalité professionnelle »** a été nommée, Madame **Marianne DESMEDT** (cf. son interview sur l'Intranet.

Plan national

Les premiers patients du « Plan France Médecine Génomique 2025 » ont été séquencés.

La cohorte Constances vient d'inclure son 200 000éme volontaire.

Le PDG continue ses déplacements en province et a participé à l'évaluation des Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU).

L'Inserm a déposé **12 propositions sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche**. Ces propositions sont consultables <u>ici</u>. Le SNTRS CGT a communiqué récemment dessus (lire <u>ici</u>).

Sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, le SNTRS lit la déclaration suivante :

« La concertation sur la loi de programmation pluriannuelle engagée par le gouvernement débouche sur un diagnostic peu reluisant de la recherche publique. Celle-ci est très insuffisamment financée et n'attire plus.

Il faut donc augmenter d'urgence la dotation des organismes nationaux de recherche et rééquilibrer leurs financements au profit des financements récurrents. Les organismes nationaux de recherche ont, jusqu'ici, tiré la recherche française vers le haut. L'austérité budgétaire des organismes de

recherche réduit le potentiel de l'ensemble de la recherche publique française. Le fonctionnement du système particulièrement inefficace des appels à projets consomme une part très substantielle des financements les rendant ainsi indisponibles pour l'activité scientifique proprement dite. Le très faible niveau des crédits de base rend impossible la mise en œuvre de programmes de recherche originaux. Les crédits récurrents des laboratoires doivent permettre le financement de la totalité des projets de recherche pour lesquels ces laboratoires ont été créés.

Les métiers scientifiques ne sont plus attractifs comme l'attestent la baisse des inscriptions en thèse et celle de 22% du nombre de candidats au concours CR de l'Inserm. En cause : le très petit nombre de postes au recrutement, les rémunérations scandaleusement basses de nos professions et des carrières peu attractives. Au lieu de développer l'emploi sur statut, facteur fondamental de l'attractivité de nos professions, le gouvernement, fidèle à sa politique de dérégulation, ne trouve pas mieux que de développer le CDI de projet dont la durée sera soumise uniquement à l'appréciation de la hiérarchie. La précarité qui engendre une déstabilisation continuelle des laboratoires et des services est un facteur de gaspillage financier et humain considérable pour la Nation.

L'indispensable développement de l'emploi statutaire nécessite de rendre les statuts plus attractifs en embauchant une majorité de personnels au plus près du diplôme et en revalorisant les carrières et les salaires notamment à l'embauche. Concernant les primes, nous demandons leur harmonisation avec celles des personnels de la Fonction publique de l'État.

La recherche publique étouffe sous le poids de l'austérité et de la technocratie, elle a besoin de liberté. Le risque de décrochage de la recherche française est réel. Continuer dans cette voie, c'est engager la France dans la voie du déclin. ».

Le PDG et M. Rousset répondent que les questions qui sont posées (financement de la recherche, attractivité des métiers de la recherche, etc.) sont traitées dans les groupes de travail.

#### • Bilan social 2018:

Les préoccupations majeures du SNTRS (précarité, attractivité de la profession, ...) ayant été faites dans l'appel aux tutelles suite aux questions d'actualités du PDG, nous n'avons pas jugé nécessaire de refaire une communication sur le bilan social.

Voir déclaration et analyses du SNTRS CGT sur le bilan social 2018 dans le Compte Rendu du Comité Technique du 16 mai 2019.